



VILLE D'AUDINCOURT
DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

webdelib

ID : 025-212500318-20240913-2024_305_ARR-AR

ARRÊTÉ N° 2024_305_ARR

OCTOBRE ROSE - COURSE CARITATIVE L'AUDINCOURTOISE - LE 13 OCTOBRE 2024

LE MAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU l'arrêté général de circulation du 29 décembre 1989 et ses modificatifs,
- VU la demande en date du 11 septembre 2024 de Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sollicitant l'autorisation d'organiser une course dans le cadre d'Octobre rose,

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur le domaine public à l'occasion de manifestations,

- A R R Ê T E -

Article 1 L'AUDINCOURTOISE, course organisée dans le cadre d'Octobre Rose, aura lieu le dimanche 13 octobre 2024, de 10 heures à 12 heures 30, avec occupation du domaine public de minuit à 17 heures, dans les rue du centre ville et sur la partie de la place du marché dénommée « place Georges-Brassens ».

Article 2 La manifestation sera ouverte au public moyennant un droit d'entrée de 7 € pour les participants.

Article 3 La circulation et le stationnement seront interdits sur la place Georges Brassens de minuit à 17 heures pour permettre le déroulé d'animations. Seuls les véhicules de service publics, de sécurité, d'incendie et de secours et le véhicule d'ALTEC seront autorisés à pénétrer dans le périmètre.

Article 4 La course empruntera l'itinéraire suivant :
Départ : place du Marché, rue Duvernoy au niveau du Foyer Municipal,
Rue Duvernoy,
Avenue Aristide Briand,
Grande-rue,
Rue des Serruriers,
Rue du Puits,
Rue du Doubs,
Rue Albert-Parrot jusqu'au rond point avenue de la Gare,
Piste cyclable depuis le carrefour avenue de la Gare jusqu'à la rue des Mines,
Piste cyclable jusqu'au cinéma Mégarama,
Rond point Moïse-Foglia,
Piste cyclable longeant le quartier Aragon,
Traversée du passage piéton rue de Belfort,
Piste cyclable rue des Prés avec traversée rue de Belfort,
rue des Vergers,
rue Albert-Parrot en sens inverse,
Grande-rue en sens inverse,
Avenue Aristide Briand
Rue Duvernoy.
Arrivée : place du Marché, rue Duvernoy au niveau du Foyer Municipal.

Article 5 Le pont François-Mitterrand sera fermé à la circulation de 9 heures à 11 heures. Dans les autres rues, la circulation sera interdite au passage des coureurs et des marcheurs. La mise en place des barrières se fera progressivement à partir de minuit.

Envoyé en préfecture le 17/09/2024
Reçu en préfecture le 17/09/2024
Publié le 17/09/2024
ID : 025-212500318-20240913-2024_305_ARR-AR

webdelib

Article 6 La rue de Seloncourt sera fermée à la circulation de l'intersection avec l'avenue de la Révolution de 1789 jusqu'à l'intersection avec la rue de Valentigney de 9 heures à 15 heures. Le trafic se dirigeant vers le centre ville depuis la rue de Seloncourt sera dévié par l'avenue de la Révolution de 1789.

Article 7 Un espace buvette sans alcool est à disposition du public le temps de la manifestation.

Article 8 La signalisation réglementaire sera assurée par les services municipaux.

Article 9 Les véhicules en infraction aux articles 1 et 3 du présent arrêté seront qualifiés de « gênant le bon déroulement de la manifestation » et feront l'objet d'une prescription de mise en fourrière avec enlèvement, transport et garde des véhicules aux frais de leurs propriétaires dans les conditions des arrêtés n° 2001/089/AG du 7 mai 2001 et 2018/144 du 26 avril 2018.

Article 10 Madame la Directrice des Services de la Ville d'Audincourt, Madame le Commissaire de Police, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIFFUSION :
Police Nationale, SDIS, Evolity
Police Municipale, Publication, CCAS, PIT

Fait à Audincourt, le 13 septembre 2024

- notifié le